

---

Canada et dispose d'un budget de quelque 40 millions de dollars pour trois ans, jusqu'à 1982-1983 compris. Je suis heureux de vous annoncer que, dans le cadre de ce programme, nous avons approuvé à ce jour 73 subventions totalisant \$11 253 771 et dont la liste est à votre disposition.

Comme il a été institué pour répondre à des besoins pressants en attendant les conclusions du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale, ce programme met l'accent sur un financement ponctuel plutôt que sur une aide permanente de fonctionnement. Il comporte quatre volets.

Le premier s'applique à la réduction des déficits. La participation provinciale est une condition sine qua non de ce programme. Jusqu'à ce jour, j'ai approuvé 33 subventions pour un total de \$1 843 388 en faveur d'organismes dont les déficits se chiffraient à \$5 468 844. Je peux citer à titre d'exemple les \$242 815 octroyés à l'Orchestre symphonique de Winnipeg et les \$12 240 dont a bénéficié la Compagnie montréalaise Eddie Toussaint.

Deuxième volet : Amélioration de la gestion dans les arts du spectacle, ce qui comprend les projets d'amélioration de la gestion et les octrois aux organisations n'ayant pas de déficit accumulé. C'est ainsi que 30 octrois représentant un total de \$485 000 ont été versés à des organisations comme le Théâtre des Filles du Roy, de Hull (Québec), l'Orchestre symphonique de Toronto et le Globe Theatre de Regina.

Le troisième volet couvre l'aide en immobilisations aux établissements culturels, qu'il s'agisse d'organisations à but non lucratif des arts du spectacle ou d'établissements de conservation des biens culturels. Citons, à titre d'exemple, le Vancouver Art Gallery (4,5 millions de dollars), le Thunder Bay Arts Centre (3 millions de dollars) et le Sudbury Theatre Centre (\$500 000)...

Le quatrième et dernier volet est l'appui à des activités culturelles de portée nationale, dont voici, entre autres, certains des bénéficiaires : Onstage 81 (Toronto International Theatre Festival) qui a reçu \$200 000 ; Creative Canada (manifestation culturelle des Jeux du Canada) : \$250 000 ; l'Association canadienne des organisations professionnelles de la danse (pour une manifestation nationale de danse) : \$71 500 ; et le Concours de musique du Canada (pour les finales de son concours national de musique) : \$216 135.

Ces subventions immédiates et substantielles ont beau avoir des répercussions extrêmement importantes, directes et indirectes, sur la vie culturelle et artistique du Canada, le grand souci du Gouvernement n'en a pas moins été, et doit demeurer, l'amélioration de la situation de l'artiste, dont la condition n'est pas encore acceptable. Dans ce secteur de très haute priorité, le Gouvernement agit surtout par l'entremise du Conseil des arts du Canada.

C'est le moyen le plus rapide et le plus efficace d'y parvenir. C'est pourquoi, bien que nous vivions une période de restriction, le Gouvernement a attribué \$52 941 000 au Conseil pour 1981-1982. L'attribution originelle de \$49 941 000 dont il avait bénéficié représentait déjà une augmentation de près de 12 pour cent sur la somme

---